

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-541

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-541

BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Cession d'un délaissé de voirie sis à Bordeaux à l'angle des rues Blanqui et Aubrac d'une contenance d'environ 226 m² pour la réalisation d'un projet de micro-crèche - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire d'un délaissé de voirie situé à l'angle des rues Lucie Aubrac et Blanqui à Bordeaux d'une contenance d'environ 2a26ca, qui a fait l'objet d'une proposition d'achat de la part de Mesdames Petiot-Michotte et Jany dans le cadre d'un projet de micro-crèche privée.

Ce bien immobilier ne présente plus aujourd'hui d'utilité pour les projets de la métropole et pourrait donc faire l'objet d'une vente en complément d'un local d'activités situé au rez-de-chaussée de la résidence Villapollonia, mitoyenne du délaissé pour lequel mesdames Petiot-Michotte et Jany se sont d'ores et déjà portées acquéreurs. Elles souhaitent donc maîtriser ce terrain nécessaire à leur projet afin, à la fois, d'aménager un espace extérieur pour les enfants, condition imposée par la PMI (Protection maternelle et infantile) et une rampe d'accès à leur local, celui-ci étant très fortement impacté par la rehausse des cotes de seuil sur le périmètre du projet urbain des Bassins à flot.

La cession de ce terrain, dans son état environnemental, interviendrait au prix de 35 000€, ce prix étant inférieur à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) en date du 17 octobre 2017.

Cette décote exceptionnelle peut se justifier par plusieurs facteurs. En effet, le terrain ne relève nullement d'une réserve foncière et permet de valoriser un délaissé de voirie. Il n'est en outre pas destiné à une construction. Par ailleurs, compte tenu du déficit d'équipement pour l'accueil des jeunes enfants dans le nouveau quartier des Bassins à flot à ce stade (livraison de 4700 logements à mi-2018) et particulièrement côté Bacalan, dans l'attente des équipements publics, il est nécessaire de contribuer à l'émergence de tout projet susceptible d'améliorer le service à la population en consentant un effort sur le prix du foncier tel qu'établi par la DIE.

Bordeaux Métropole n'a pas d'intérêt à conserver ce terrain dans son patrimoine et a donc constaté sa désaffectation et l'a déclassé en vue de son aliénation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37,
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) n° 2017-33063v0185 du 18 octobre 2017,
VU l'arrêté de déclassement n° 2018-BM1142 en date du 24 août 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet des acquéreurs répond aux besoins réels et immédiats d'équipements d'accueil destinés à la petite enfance dans le nouveau quartier des Bassins à flot, que le terrain est inconstructible et que la Métropole n'aura plus à entretenir cet espace, il convient de retenir une valeur de cession inférieure à l'estimation de la DIE,

DECIDE

Article 1 : de céder à Mesdames Petiot-Michotte et Jany avec possibilité de substitution un délaissé de voirie dûment désaffecté et déclassé du domaine public en cours de numérotation au cadastre, situé à l'angle des rues Blanqui et Aubrac à Bordeaux d'une contenance d'environ 2a26ca moyennant le prix de 35 000€,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette provenant de cette cession au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 OCTOBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON